

# UNE PRIME OUI,



## MAIS POUR TOUS

La FSMI prend acte de la décision gouvernementale d'accorder une prime pour les fonctionnaires confrontés à un surcroît d'activités depuis le début de la crise sanitaire.

**▶ POUR LA FSMI, TOUS LES AGENTS ▶**  
**DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, PRÉSENTS AU SERVICE**  
**OU EN TÉLÉTRAVAIL, DEVRONT PERCEVOIR CETTE INDEMNITÉ !**

Il est hors de question que les personnels du ministère puissent se voir arbitrairement substituer des jours d'ASA réserve opérationnelle et autres par des jours de congés (CA ou ARTT).

**▶ La FSMI FO exige l'ouverture immédiate de discussions !**

## LA FSMI-FO SAISIT LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Bagnolet, le 15 avril 2020

Réf : YL/MI-N°57

Monsieur Christophe CASTANER  
Ministre de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75008 PARIS

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Nous avons pris connaissance des perspectives indemnitaires qui pourraient être accordées aux agents placés sous votre autorité.

Pour la fédération de syndicats du ministère de l'intérieur Force- Ouvrière, la déclinaison de la liste des personnels récipiendaires devra obligatoirement, faire l'objet de concertations préalables avec les corps intermédiaires représentatifs, et ce, afin de ne pas retomber dans les approximations constatées à posteriori lors de l'attribution de l'indemnité spécifique dite des gilets jaunes.

En effet, le critère énoncé du surplus d'activité ne saurait être retenu au sein de notre ministère : les critères de la surexposition et des craintes qui en découlent devront être pris en compte.

De même, le critère lié au présentiel ne saurait, pour ce qui nous concerne, être recevable tant les agents en télétravail savent faire preuve d'abnégation et de professionnalisme depuis le début du confinement et du mode dégradé de fonctionnement des services.

Par ailleurs, il y a quelques instants le Ministre des Comptes Publics a précisé, là encore sans concertation, la volonté gouvernementale d'imposer, par effet rétroactif, des périodes de congés aux fonctionnaires et ce, qu'elle que fut leur position durant la crise sanitaire.

Alors même, que vous n'avez toujours pas accédé à notre légitime demande de revoir votre doctrine en matière d'équipements de protection, il est absolument inconcevable que la mesure préconisée par Monsieur Darmanin, puisse être appliquée aux personnels du ministère de l'intérieur.

Au-delà des mots, au-delà de la reconnaissance de la nation, dont vous avez récemment fait état c'est tout simplement le respect du droit aux congés chèrement acquis par nos anciens au milieu des années 30 qui doit être respecté !

Espérant que ce courrier fera l'objet d'une réponse, et dans l'attente, je vous prie de croire en l'expression de mes salutations distinguées.

Le secrétaire général

Yves LEFEBVRE